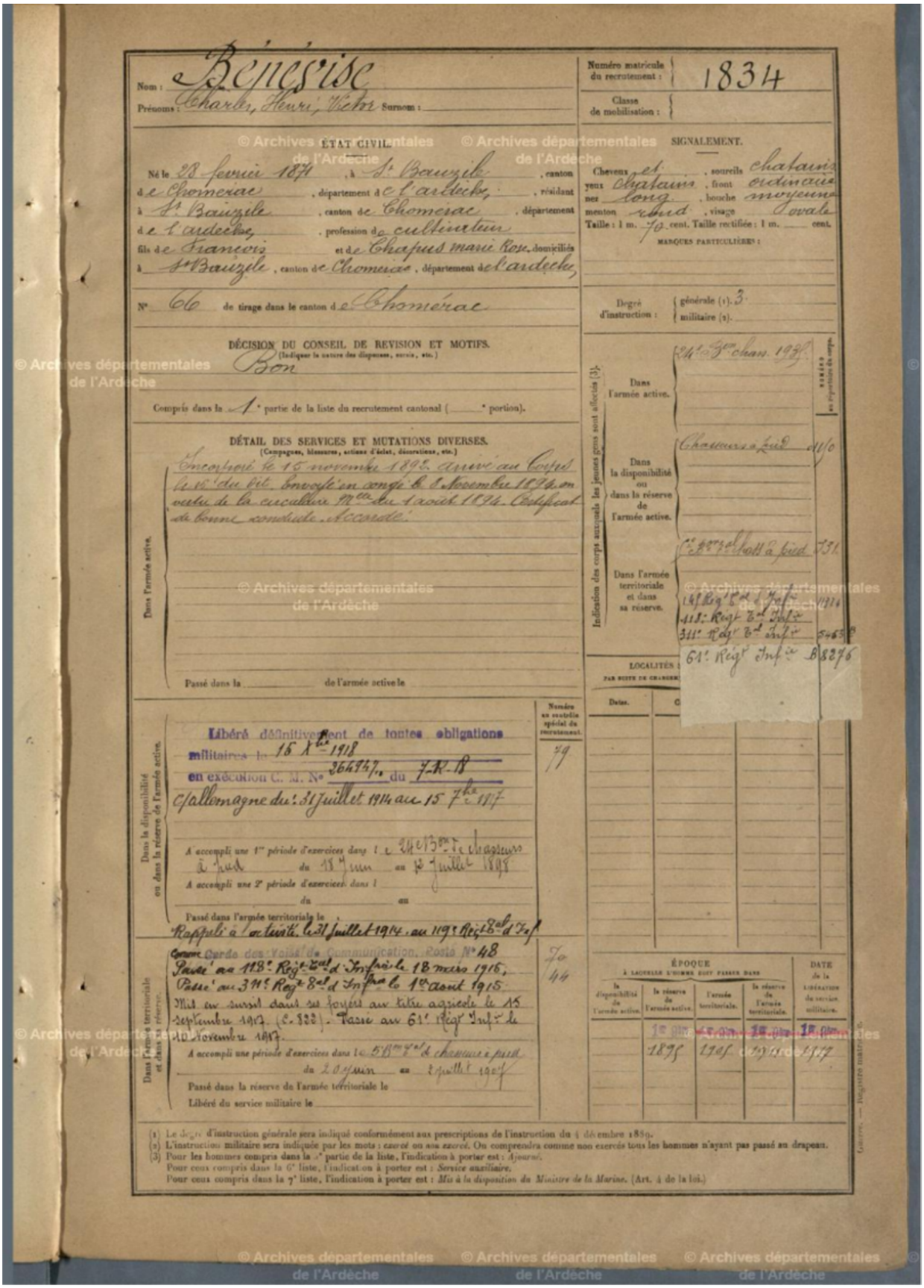

Nom : Bénévise

Prénoms : Charles, Henri, Victor Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1834

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 28 février 1871, à St Bauzile, canton de Chomérac, département de l'Ardèche, résidant à St Bauzile, canton de Chomérac, département de l'Ardèche, profession de cultivateur fils de François et de Chapus Marie Rose, domiciliés à St Bauzile, canton de Chomérac, département de l'Ardèche,

N° 66 de tirage dans le canton de Chomérac

SIGNALEMENT.

Cheveux et sourcils chatains, yeux chatains, front ordinaire, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. Taille : 1 m. 70 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (___e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Incorporé le 15 novembre 1892. Arrivé au Corps le 15 du dit. Envoyé en congé le 8 Novembre 1894 en vertu de la circulaire Mlle du 1 août 1894. Certificat de bonne conduite. Accordé.

Passé dans la ___ de l'armée active le ___

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps
Dans l'armée active.	24e Bon chass. 1895	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Chasseurs à pied	1/0
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	5e Bon Tal chass à pied	731
	149e Régt Tal Infie	1914
	118e Régt Tal Infie	
	311e Régt Tal Infie	5465 B
	61e Régt Infie	B 8276

LOCALITÉS PAR SUITE DE CHANGEMENT

Dates.	C		

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Libéré définitivement de toutes obligations militaires le 15 Xbre 1918 en exécution C. M. N° 264947 du 7-R-18 c/allemagne du 31 juillet 1914 au 15 7bre 1917

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 79

A accompli une 1re période d'exercices dans le 24e Bon de chasseurs à pied du 18 Juin au 12 Juillet 1898

A accompli une 2e période d'exercices dans le ___ du ___ au ___

Passé dans l'armée territoriale le ___

Rappelé à l'activité le 31 Juillet 1914 au 119e Régt Tal d'Inf

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Garde des Voies de Communication, Poste N° 48

Passé au 118e Régt Tal d'Infie le 18 mars 1915, Passé au 311e Régt Tal d'Infie le 1er août 1915. Mis en sursis dans ses foyers au titre agricole le 15 septembre 1917. (C. 822). Passé au 61e Régt Infie le 10 Novembre 1917.

70 44

A accompli une période d'exercices dans le 5e Bon Tal de chasseurs à pied du 20 Juin au 2 juillet 1907

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ___

Libéré du service militaire le ___

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la libération du service militaire.
	1er janv. 1895	1er janv. 1905	1er janv. 1915	1er janv. 1917

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 3e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule.

© Archives départementales de l'Ardèche

ardèche LE DÉPARTEMENT